

PLAN D'ALIMENTATION ANIMAL DE BOUCHERIE, GÉNISSE ET VACHE ALLAITANTE

ANIMAL DE BOUCHERIE



GÉNISSE ET VACHE ALLAITANTE



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
DEMANDEZ CONSEIL AUPRÈS DE VOTRE MAGASIN.

Toujours faire une transition d'environ 3 semaines lors d'un changement d'alimentation.

Les animaux doivent toujours disposer de fourrages de qualité à volonté

BV10: Aliment démarrage.
Augmenter progressivement la ration jusqu'à 2.5 kg par veau/jour à 3 mois

BV20: Possibilité de distribuer de la naissance jusqu'au sevrage, à raison de 2 kg d'aliment pour 100 kg de poids vif par jour.

BV60: Aliment engrasement. À raison de 1,5 kg pour 100 kg de poids vif par jour.

BV82: Aliment finition.

BV45 / BV58: Aliment pour animaux de renouvellement et pour vaches allaitantes.

